

Terrasse 2019

CHEZ MON EX

Terrasse estivale

du 01/03/2019 au 31/10/2019

Début d'exploitation : à l'ouverture du commerce

Fin d'exploitation : 00h30

Commentaire :

Terrasse hivernale

du 01/01/2019 au 28/02/2019 et du 01/11/2019 au 31/12/2019

Début d'exploitation : à l'ouverture du commerce

Fin d'exploitation : 21h00

(jusqu'à 22h00 pendant la période de l'opération Strasbourg Capitale de Noël)

Equipements autorisés : Porte Menu

du 01/01/2019 au 31/12/2019

Conformément à l'article US 11.2.6 du PSMV, tout dispositif de fermeture des terrasses (bâches latérales, auvents, panneaux séparateurs, joues latérales...) est interdit.

Surface autorisée en été : 16 m² | Surface autorisée en hiver : 8 m²

